**CAFIPEMF – RAPPORT DU JURY NOUVELLE RÉGLEMENTATION**

**SESSION 2021-2022**

**Épreuves d’admission**

• 29 candidats étaient inscrits aux épreuves du CAFIPEMF nouvelle réglementation session 2022.

• 29 candidats se sont présentés aux épreuves.

• 16 candidats ont été admis et 13 ajournés.

Avant toute analyse des résultats, il importe de rappeler aux candidats, même si leur connaissance d’ensemble est correcte, d’effectuer une lecture approfondie de l’arrêté du 20 juillet 2015 et de la circulaire n° 2021 du 19 mai 2021. Ces textes fournissent le cadre institutionnel qui préside à l’évaluation de chacun.

**Synthèse**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **ACADÉMIE** | **DOUBS** | **JURA** | **HAUTE SAÔNE** | **TERRITOIRE DE BELFORT** |
| Nombre de candidats | 29 | 11 | 6 | 6 | 6 |
| Nombre de candidats admis | 16 | 4 | 4 | 5 | 3 |
| Nombre de candidats non admis | 13 | 7 | 2 | 1 | 3 |
| Nombre de candidats conservant des notes l’année prochaine | 4 | 1 | 1 | 1 | 1 |

L’admission comporte 2 épreuves :

* Une première épreuve composée de 2 séquences consécutives ayant lieu le même jour. La première séquence de 60 minutes consiste en l’observation par le jury d’un temps d’enseignement en classe ; la deuxième séquence également de 60 minutes est un entretien entre le candidat et le jury, immédiatement consécutif au temps d’enseignement observé.
* Une deuxième épreuve composée de 4 séquences. La séquence 1, d’une durée de 60 minutes est une observation par le candidat, en présence du jury, d’un professeur des écoles titulaire ou stagiaire en exercice dans une classe. Elle est immédiatement suivie d’une deuxième séquence de 30 minutes d’analyse de la séance observée par le candidat avec le professeur des écoles concerné, en présence du jury. Dans un troisième temps, le candidat produit un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1 qu’il explicitera dans un quatrième et dernier temps au jury lors d’un entretien de 60 minutes.

Les deux épreuves d’admission permettent d’évaluer les compétences attendues d’un formateur dans les 4 domaines sur lesquels se fonde la certification :

* Penser, concevoir, élaborer
* Mettre en œuvre, animer, communiquer
* Accompagner
* Observer, analyser, évaluer

Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu au moins 10 points à chaque épreuve.

***Les membres des jurys se demandent si certains candidats ont bien pris en compte le niveau d’exigence attendu pour se présenter au CAFIPEMF.***

***Les entretiens de certains candidats avec le jury montrent que les connaissances, les compétences pédagogiques et didactiques dans les domaines fondamentaux sont à approfondir.***

***Les domaines de compétences les mieux réussis sont : penser, concevoir, élaborer (60 %) ainsi que communiquer (40 %).***

***Les domaines de compétences les moins réussis sont : observer, analyser, évaluer (62 %), accompagner (30 %) et maîtriser les notions et les transpositions didactiques (8 %).***

**Première épreuve d’admission : 2 séquences**

• séquence 1 : observation par le jury d’un temps d’enseignement en classe.

L’enseignement observé par le jury porte principalement, au choix du candidat et en fonction de son lieu d’exercice professionnel, soit sur le français (en élémentaire) ou les activités langagières (en maternelle), soit sur les mathématiques (en élémentaire) ou sur la construction du nombre (en maternelle).

• séquence 2 : entretien entre le candidat et le jury.

L’entretien consiste en un échange permettant au candidat d’expliciter ses choix. Durant cet entretien, le jury s’assure de la bonne maîtrise, par le candidat, des contenus didactiques et pédagogiques de l’enseignement du français ou des mathématiques.

**Une préparation insuffisante des candidats est observée qui révèle :**

* + *Une fiche de préparation très ambitieuse en décalage avec le travail habituel ;*
  + *Un manque d’anticipation ;*
  + *Des faiblesses pédagogiques et didactiques***.**

**Le jury préconise de mettre en avant lors de l’entretien les connaissances didactiques et pédagogiques qui s’appuient sur les éléments de la recherche. L’observation étant le support de l’échange, il n’est pas nécessaire de montrer une séance originale, mais une séance comportant un véritable temps d’apprentissage. Le jury a apprécié le positionnement des candidats qui présente une véritable analyse appuyée sur l’observation experte des élèves.**

**Deuxième épreuve d’admission : 4 séquences**

**•** séquence 1 : observation en classe d’un instituteur ou d’un professeur des écoles titulaire ou stagiaire par le candidat, en présence du jury.

• séquence 2 : analyse immédiate consécutive de la séquence 1 par le candidat, avec l’instituteur ou le professeur des écoles, en présence du jury.

• séquence 3 : production par le candidat d’un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1 de la 2e épreuve d’admission.

• séquence 4 : entretien du candidat avec le jury au cours duquel il est amené à expliciter ses intentions mises en œuvre dans la séquence 2 (de la 2e épreuve d’admission) et à présenter l’écrit professionnel produit en séquence 3. Le questionnement du candidat, par le jury, dépasse le cadre de la séance observée et permet au jury d’apprécier les connaissances pédagogiques et didactiques du candidat.

Le jury invite les candidats à bien s’approprier les différents points du décret n°2021-548 et de l’arrêté du 4 mai 2021 fixant l’organisation du certificat d’aptitude aux fonctions d’instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.

* *Pour certains candidats, il est difficile de dépasser le constat des difficultés de l’enseignant observé pour le conduire et l’accompagner vers une pensée réflexive de sa pratique.*
* *Globalement, les candidats ont été très bienveillants lors des entretiens avec les enseignants, ils ont su installer un climat sécurisant facilitant les échanges.*
* *La durée de l’entretien du candidat avec l’enseignant est courte et nécessite une menée construite et anticipée.*
* *Certains membres de jury se questionnent sur la conception du rôle de conseiller pédagogique que possède le candidat dans le domaine de l’accompagnement de l’individu.*
* *La rédaction du rapport de visite est mentionnée comme une difficulté pour plusieurs candidats. Cet écrit professionnel est exigeant et nécessite une prise de distance. Il ne comporte pas toujours des éléments objectifs qui permettent à l’enseignant une meilleure compréhension. Les pistes d’amélioration sont peu nombreuses.*

**Le jury préconise pour l’ensemble de cette épreuve, les éléments suivants :**

**-** *séquence 1 : un travail préparatoire de construction d’une observation experte, qui peut s’appuyer sur l’utilisation d’un outil personnel.*

*-séquence 2 : une anticipation plus importante de l’épreuve d’entretien avec l’enseignant. L’utilisation d’un outil support d’entretien favorise les échanges et permet au candidat de présenter les enjeux et de respecter le temps imparti à cette épreuve.*

*- séquence 3 : une préparation à la rédaction d’un rapport de visite favorise le positionnement du candidat. Cet écrit professionnel doit comporter des éléments objectifs et surtout relater les points abordés lors de l’entretien. Il ne doit pas comporter une analyse du positionnement du candidat lors de l’entretien, mais permettre à celui-ci d’engager lors de séquence 4 un échange.*

*- séquence 4 : le jury préconise d’approfondir ses connaissances des attendus institutionnels. Le questionnement n’étant pas uniquement sur la séquence 2 et 3, il est important d’avoir réfléchi à sa posture professionnelle. En effet, la projection en tant que formateur du candidat doit faire apparaitre, des expertises et des points d’amélioration, voir des pistes précises de travail.*

**Jean-Michel FAIVRE**

**Adjoint à l’IA-DASEN du Jura**